

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 24/08/2021**

Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (11) : Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire

Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA, Laetitia ORTSCHITT, Adjointes au Maire,
Christine CARRERA, Stéphane ESSLINGER, Armand HEITZ, Didier KERN, Thomas MAUVAIS,
Jean-Baptiste MEYER, Alexandra STEMME LIN, conseillers municipaux.

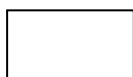
Absent non excusé : ../'

Ont donné procuration (4) : Sandrine SCHNEIDER qui a donné procuration à Christine CARRERA. Myriam WENDLING qui a donné procuration à Christian BUTSCHA. Arnaud FLANDRE qui a donné procuration à Carole TALLEUX. Joseph CARNEMOLLA, qui a donné procuration à Jean-Marc GINDER.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT est désignée secrétaire de séance, Alexandra STEMME LIN, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 mai 2021.
2. Convention d'exploitation des périscolaires et extrascolaires des communes de la Bande Rhénane : Avenant n°01.
3. Chemin rural du Fischkastengiesweg : conclusions de l'enquête publique et demande d'inscription au Livre Foncier.
4. Election au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV).
5. Remboursement des abonnements SOLEA pour les jeunes de 11 à 18 ans.
6. Subvention exceptionnelle à l'association « Les Mulhousiennes ».
7. Subvention exceptionnelle à l'association « Sourire Ensemble ».
8. Points sur les travaux en cours : rue des Fleurs, rue des Pyrénées.
9. Vente parcelle cadastrée section 24 n°346 (lot à bâtir n°1 future rue des Pyrénées).
10. Vente parcelle cadastrée section 24 n°347 (lot à bâtir n°2 future rue des Pyrénées).
11. Vente parcelle cadastrée section 24 n°348 (lot à bâtir n°3 future rue des Pyrénées).
12. Vente parcelle cadastrée section 24 n°349 (lot à bâtir n°4 future rue des Pyrénées).
13. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
14. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
15. Divers.



1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2021.

Le compte-rendu de la séance du 18 mai 2021 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Convention d'exploitation des périscolaires et extrascolaires des communes de la Bande Rhénane : Avenant n°01.

La Commune délègue à la SPLEA les activités liées à la compétence extrascolaire (mercredis, vacances scolaires et AJT). Pour mémoire, la délégation a été négociée concomitamment avec m2A qui est en charge du périscolaire (pause de midi + après l'école les jours de classe). La convention d'exploitation a été signée le 01/10/2019 pour 6 ans.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, la SPLEA a vu, comme beaucoup d'autres sociétés, son activité ralentie pendant les périodes de confinement en 2020. Certaines structures ont été mises à l'arrêt et le personnel mis en chômage partiel.

Aussi, l'avenant présenté propose de minorer la participation due par les actionnaires au fonctionnement de la société.

Ainsi, pour Petit-Landau, une baisse de 4 699 € a été calculée.

VU le projet d'avenant 01 à la convention d'exploitation des périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant 01 à la convention d'exploitation des périscolaires et extrascolaires des communes de la bande rhénane,
- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la décision à Mme la Présidente de la SPLEA et M. le Président de m2A,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de tout document afférent.

3. Chemin rural du Fischkastengiesweg : conclusions de l'enquête publique et demande d'inscription au Livre Foncier.

Par décision du Conseil Municipal du 15/12/2020, il a été décidé du déclassement en vue de l'aliénation du chemin rural dit du Fischkastengiesweg (alte Stocketen)

Conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime Mme le Maire a diligencé une enquête publique qui s'est déroulée du 13 au 29 juillet inclus.

M. René DUSCHER, commissaire enquêteur, a mené l'enquête et remis son rapport le 16 août dernier.

Mme le Maire présente le rapport au Conseil Municipal. Une seule remarque, favorable au projet, a été émise lors de l'enquête.

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

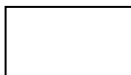
Vu la délibération en date du 15 décembre 2020 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 25 juin 2021, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 13 au 29 juillet 2021 ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public, dans la mesure où le chemin est aujourd'hui discontinu, non entretenu, qu'il a physiquement partiellement disparu et qu'il est partiellement déconnecté de la voie publique ou d'autres chemins ruraux ;



Considérant l'absence d'observation du public de nature à remettre en cause l'intérêt public du projet et l'avis favorable et sans réserve du Commissaire Enquêteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de l'usage public du chemin rural « Fischkastengiesweg »,
- **APPROUVE** le classement des parcelles dans le domaine privé de la commune et l'inscription au Livre Foncier au nom de la commune de Petit-Landau,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce afférente.

4. Election au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV).

Suite à la fusion des corps locaux de sapeurs-pompiers de Petit-Landau et Niffer, un CCCSPV est créé au niveau du CPI de Niffer/Petit-Landau.

Conformément à l'article 8 de la convention régissant le fonctionnement du CPI, chaque commune dispose de 2 représentants au sein de la commission : le Maire et un élu de chaque Conseil Municipal. Ainsi que 2 suppléants.

Thomas MAUVAIS est candidat au poste de titulaire.

Christine CARRERA et Sandrine SCHNEIDER sont candidats aux postes de suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **NOMME** Thomas MAUVAIS en qualité de représentant titulaire de la Commune de Petit-Landau au sein du CCCSPV,
- **NOMME** Christine CARRERA et Sandrine SCHNEIDER en qualité de représentants suppléants de la Commune de Petit-Landau au sein du CCCSPV,
- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la décision au Chef de Corps du CPI et de la signature de tout document afférent.

5. Remboursement des abonnements SOLEA pour les jeunes de 11 à 18 ans.

Dans le but de favoriser l'écomobilité et sensibiliser les jeunes aux gestes écoresponsables, la commune de Petit-Landau souhaite proposer une prise en charge de la moitié du coût de leur abonnement annuel (189 € tarif au 01/08/2021) au transport collectif par SOLEA et constituant une compétence communautaire.

Ce dispositif concernera les jeunes de 11 à 18 ans (nés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2010), résidant à Petit-Landau et scolarisés dans un établissement scolaire agréé.

Pour les abonnements pris entre le 1^{er} juillet 2021 et le 1^{er} juillet 2022, la Commune remboursera directement les bénéficiaires ou leur représentant légal sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un certificat de scolarité et de la facture acquittée de SOLÉA.

Mme le Maire contactera m2A et SOLÉA pour mettre en place une convention afin que, à l'avenir, les bénéficiaires n'aient à payer que la moitié du montant de l'abonnement annuel. SOLÉA facturant la deuxième moitié directement à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de remboursement aux jeunes landaunais de 11 à 18 ans de la moitié de leur abonnement annuel au réseau de transport urbain SOLÉA,
- **AUTORISE** Mme le Maire à verser les sommes sur présentation des justificatifs sur le compte 6574 Subventions aux associations et autres personnes privées,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de tout document afférent.



6. Subvention exceptionnelle à l'association « Les Mulhousiennes ».

Depuis 2014, l'Association les Mulhousiennes organise une course féminine caritative pour récolter des fonds pour la lutte contre le cancer du sein.

La Commune de Petit-Landau souhaite s'associer à cet élan de générosité en participant financièrement à l'opération.

Ainsi, pour chaque landaunais qui s'inscrira à la course ou à la marche organisée les 18 et 19 septembre prochain au stade de l'III à Mulhouse, la Commune versera 5 €, dans la limite de 250 € à l'association Les Mulhousiennes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** de versement de 5 € par participant à la course caritative Les Mulhousiennes (tant en présentiel qu'en course à distance E-course), dans la limite de 250 €,
- **CHARGE** Mme le Maire du versement de la subvention et de la signature de tout document afférent.

7. Subvention exceptionnelle à l'association « Sourire Ensemble ».

Du 13 septembre au 3 octobre, m2A organise le Challenge « au boulot et à l'école en vélo » entrant dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité. Cette opération ludique et motivante a pour but d'encourager l'usage du vélo et de la marche pour se rendre sur son lieu de travail ou à l'école.

La Commune souhaite s'associer à cette démarche par le versement d'une subvention pour chaque élève scolarisé à l'école élémentaire Victor Hugo. Pour chaque jour où un élève se rendra à pied depuis son domicile jusqu'à l'école, la commune versera 1 € à l'association « Sourire Ensemble » qui intervient auprès des enfants de 6 à 18 ans souffrant de pathologies lourdes, et traités en hôpital pédiatrique de jour au GHMSA.

Soit un maximum de : 49 élèves x 12 jours de classe = 576 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Sourire Ensemble, à hauteur de 1 € par jour et par élève se rendant à pied à l'école élémentaire Victor Hugo dans la limite de 588 €,
- **CHARGE** Mme le Maire du versement de la subvention et de tout document afférent.

8. Points sur les travaux en cours : rue des Fleurs, rue des Pyrénées.

Rue des Fleurs :

Un courrier à l'attention de tous les habitants concernés a été distribué pour les informer du démarrage des travaux.

Une réunion avec ENEDIS est prévue le 25/08 pour le phasage des travaux de mise en service des branchements individuels souterrains. Christian BUTSCHA y participe.

Les travaux de dégroutage des trottoirs (entreprise COLAS) ont commencé aujourd'hui le 24 août.

A partir du 30 août, l'entreprise SPIE interviendra pour procéder à l'enfouissement des réseaux secs. Ils devraient durer jusqu'aux jusqu'au 15 octobre.

A partir du 15 octobre, COLAS procédera au décaissement et à la réfection complète de la chaussée et des trottoirs.

Fin des travaux espérée d'ici à la fin de l'année.

Dans un premier temps, la circulation se fera en alternat sur une seule voie selon l'avancée du chantier d'enfouissement des réseaux sous le trottoir. Le stationnement est interdit pour permettre aux équipes de travailler en toute sécurité sur les trottoirs.

A partir du 15 octobre et la réfection de la voirie, une déviation sera mise en place par la rue de



l'Eglise, la rue du Château et le Bannholzleweg.

Stéphane ESSLINGER évoque l'abreuvoir sur le trottoir devant le 3A rue des Fleurs. Voir si il y a lieu de l'enlever ou le déplacer.

Les travaux auront une incidence sur le marché aux puces qui se tiendra au mois d'octobre si la situation sanitaire le permettra d'ici là. Proposer à l'Association des arboriculteurs d'installer des stands rue St Martin et Rue des Vergers. Mais a priori ils n'ont prévu que la rue Séger.

Rue des Pyrénées :

Le géomètre a enfin transmis les nouvelles parcelles à la Commune. Le découpage a nécessité le regroupement des toutes les parcelles issues du projet initial en une seule, avant de les redécouper cette grande parcelle en 5 nouvelles : 4 lots à bâtir et une parcelle pour la voirie.

Le lot « réseaux secs » a été attribué à ETPE.

Le lot « voirie et assainissement » a été attribué à l'entreprise PONTIGGIA.

Les branchements d'alimentation en eau potable seront réalisés par SUEZ dans le cadre de la DSP.

Les travaux sont prévus au 4^{ème} trimestre 2021

Armand HEITZ se propose de passer avec le broyeur pour nettoyer le terrain. Les végétaux avaient été enlevés par certains membres du Conseil Municipal, mais les conditions météo actuelles font que ça repousse.

9. Vente parcelle cadastrée section 24 n°346 (lot à bâtir future rue des Pyrénées).

VU le permis d'aménager n°PA 068 254 21 D0001 accordé le 15 avril 2021, prévoyant la création de 4 parcelles à bâtir,

VU l'engagement de M. MEYER Bernard, représentant la SCI RD 468, en date du 28/04/2021 pour l'acquisition du terrain, assorti notamment d'une obligation de construction dans les 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** la vente de la parcelle cadastrée section 24 n°346 (lot n°4), d'une surface de 693 m² à pour un montant de 15 000 € l'are soit un montant de 103 950,00 €,
- **DIT** que le notaire est laissé au choix de l'acquéreur,
- **DIT** que les frais de notaire, les frais d'acte et de transcription, et tous frais qui découlent de la cession sont à la charge de l'acquéreur,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de l'acte notarié et de tout document afférent.

10. Vente parcelle cadastrée section 24 n°347 (lot à bâtir future rue des Pyrénées).

VU le permis d'aménager n°PA 068 254 21 D0001 accordé le 15 avril 2021, prévoyant la création de 4 parcelles à bâtir,

VU l'engagement de M. SCHAFFAR Victor en date du 11/05/2021 pour l'acquisition du terrain, assorti notamment d'une obligation de construction dans les 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** la vente de la parcelle cadastrée section 24 n°347 (lot n°1), d'une surface de 550 m² à pour un montant de 15 000 € l'are soit un montant de 82 500,00 €
- **DIT** que le notaire est laissé au choix de l'acquéreur,
- **DIT** que les frais de notaire, les frais d'acte et de transcription, et tous frais qui découlent de la cession sont à la charge de l'acquéreur,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de l'acte notarié et de tout document afférent.



11. Vente parcelle cadastrée section 24 n°348 (lot à bâtir future rue des Pyrénées).

VU le permis d'aménager n°PA 068 254 21 D0001 accordé le 15 avril 2021, prévoyant la création de 4 parcelles à bâtir,

VU l'engagement de Mme GAUTHIER Audrey en date du 30/05/2021 pour l'acquisition du terrain, assorti notamment d'une obligation de construction dans les 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** la vente de la parcelle cadastrée section 24 n°348 (lot n°2), d'une surface de 639 m² à pour un montant de 15 000 € l'are soit un montant de 95 850,00 €
- **DIT** que le notaire est laissé au choix de l'acquéreur,
- **DIT** que les frais de notaire, les frais d'acte et de transcription, et tous frais qui découlent de la cession sont à la charge de l'acquéreur,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de l'acte notarié et de tout document afférent.

12. Vente parcelle cadastrée section 24 n°349 (lot à bâtir future rue des Pyrénées).

VU le permis d'aménager n°PA 068 254 21 D0001 accordé le 15 avril 2021, prévoyant la création de 4 parcelles à bâtir,

VU l'engagement de M. MENWEG Adrien et Mme VONAU Nolwenn en date du 03/05/2021 pour l'acquisition du terrain, assorti notamment d'une obligation de construction dans les 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** la vente de la parcelle cadastrée section 24 n°349 (lot n°3), d'une surface de 570 m² à pour un montant de 15 000 € l'are soit un montant de 85 500,00 €
- **DIT** que le notaire est laissé au choix de l'acquéreur,
- **DIT** que les frais de notaire, les frais d'acte et de transcription, et tous frais qui découlent de la cession sont à la charge de l'acquéreur,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de l'acte notarié et de tout document afférent.

13. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.**Marché rue des Fleurs :**

Lot 1 : Réseaux secs, SPIE, 183 301,20 HT soit 219 961,44 € TTC.

Lot 2 : Aménagement de voirie, COLAS, 180 705,15 € HT soit 216 846,18 € TTC (y compris option voirie jusqu'à la rue de la Justice).

Marché rue des Pyrénées :

Lot 1 : Voirie et Réseaux humides, PONTTIGIA, 55 432,50 € HT, soit 66 519 € TTC.

Lot 2 : Réseaux secs, ETPE, 12 229,50 € HT, soit 14 675,40 € TTC.

Achats panneaux réglementaires annonçant la vidéoprotection, INOTECHNA, 320 € HT soit 384 € TTC.

Achat 3 tentes pliables, Les Chapiteaux du Rhin, 4 034,00 € HT,

Remplacement des vannes et raccords sur le captage de puits chauffage salle polyvalente, STIHLE, 1 082,94 € HT soit 1 299,56 €



14. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.

Mme le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Me HARDER, notaire à Pfastatt, vente maison 8 rue du Moulin.

Me PETER, notaire à La Chapelle Sous Rougement, vente terrain 12 rue d'Alsace.

Me PETER, notaire à La Chapelle Sous Rougement, vente propriété 4 place Rapp.

Me KLEIN, notaire à Sierentz, vente maison 12 rue du Moulin.

Me LEPELLETIER/SCARAVELLA, vente parcelle 13 A rue du Rhin.

Me PICHELIN – TACZANOWSKI, notaire à Delle, vente terrain 14 rue d'Alsace.

Me PICHELIN – TACZANOWSKI, notaire à Delle, vente terrain 7 rue de Lorraine.

Me GIROD, notaire à Mulhouse, échange de parcelles 39 rue Séger.

Certificat d'urbanisme

Me PETER, notaire à La Chapelle Sous Rougement, CUa d'information, terrain 12 rue d'Alsace.

Me PETER, notaire à La Chapelle Sous Rougement, CUa d'information, propriété 4 place Rapp.

Me LEPELLETIER/SCARAVELLA, notaire à Saint Louis, CUa d'information propriété 13 A rue du Rhin.

Me KLEIN, notaire à Sierentz, CUa d'information, maison 12 rue du Moulin.

Me PICHELIN – TACZANOWSKI, notaire à Delle, CUa d'information terrain 7 rue de Lorraine.

Me PICHELIN – TACZANOWSKI, notaire à Delle, CUa d'information terrain 14 rue d'Alsace.

Me GREWIS, notaire à Héisingue, CUa d'information appartement, 1 rue des Fleurs.

Me KLEIN, notaire à Sierentz, CUa d'information maison jumelée, 5 rue Séger.

Déclaration préalable de travaux.

GIRAUD Vincent, 1 rue de l'Eglise, panneaux photovoltaïques.

ROULPH Christophe, 1 rue de l'Eglise, clôture.

CORONA Aurore, 9 rue des Violettes, clôture.

LICHTLE Pascal, 12 rue du Moulin, création d'une terrasse et isolation par l'extérieur.

STEHLLIN Alexandre, 22 rue de la Forêt Noire, ravalement de façade.

MULLER Nathalie, 7 rue des Champs, pergola.

Permis de construire :

MARRION Dylan, DE ANDRADE Bénédicte, 11 rue de l'église, construction d'une maison individuelle 4 A rue des Champs.

MORAND Yves, construction d'une maison individuelle 12 rue d'Alsace.

MENWEG Adrien, VONAU Nolwenn, 2 D rue de Savigneux à Rosenau, construction d'une maison individuelle rue des Pyrénées.

DREYER Benjamin, BONIN Charline, 13 rue de Louhans, extension maison.

15. Divers.

La fusion des corps locaux de sapeurs-pompiers volontaires de Petit-Landau et Niffer est effective au 1^{er} juillet. Après quelques petits retards au démarrage, tout fonctionne bien et est opérationnel.

L'inauguration officielle du CPI de Niffer / Petit-Landau aura lieu le dimanche 26 septembre avec notamment la passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau chef de corps et la présentation du nouveau blason.

Une discussion est en cours avec la CEA. Dans le cadre de la déviation de la RD 52 (travaux extension Euroglas), la RD 468 est limitée à 50 km/h au niveau de Petit-Landau. Il est proposé de conserver cette limitation après les travaux. D'autant que la Commune a des projets



d'aménagements de sécurité sur le secteur pour limiter la vitesse. Surtout que beaucoup de piétons (enfants, promeneurs ...) et cyclistes traversent la RD à cet endroit. Ainsi, pour éviter de repasser à une vitesse limitée à 70 km/h à l'issue des travaux, puis repasser à 50 km/h dans le cadre de travaux de sécurisation d'ici quelques mois, il est proposé de conserver la limitation à 50 km/h. Ceci dans un souci de cohérence et de continuité par rapport aux usagers de la route. L'entrée du village sera sans doute déplacée pour permettre de conserver cette limitation. Les bandes rugueuses retentissantes resteraient en place. A noter que même si il y a encore des véhicules qui circulent manifestement trop vite, la limitation semble globalement respectée.

Jean-Marc GINDER informe que la commission des travaux s'est penchée sur les entrées d'agglomération via les itinéraires cyclables. Un panneau annonçant l'entrée du village existe déjà à l'entrée rue de l'école (en venant de Niffer). Il est proposé d'en installer un autre rue des Fleurs : de petit format, avec un bord vert, et le fixer sur un mat existant pour limiter la prolifération des panneaux.

Un habitant de la rue d'Alsace propose de créer une voie partagée, limitée à 20 km/h, avec priorité aux piétons (notamment en raison des nombreux enfants qui jouent dans la rue). La commission travaux s'est penchée sur la question. Après discussion, il a été décidé de ne pas donner de suite favorable à cette proposition, notamment pour des questions d'organisation. Surtout qu'aujourd'hui effectivement beaucoup d'enfants jouent dans cette rue, mais que se passera-t-il quand ils auront grandi ? Et quid des autres rue ? Des panneaux sensibilisant les automobilistes existent à l'entrée du village. Thomas MAUVAIS propose néanmoins de communiquer davantage sur la problématique de la sécurité routière par rapport aux enfants, tant du point de vue des enfants (et de leurs parents) que des automobilistes.

Concernant la rue des Vosges, un relevé topographie a été effectué par le géomètre. Une offre pour la maîtrise d'œuvre pour la jonction rue des Vosges, Rue Séger et l'agrandissement du parking, nécessaire suite à la création du CPI de Niffer / Petit-Landau a été demandée.

Christine CARRERA propose l'installation de distributeurs de sachets pour les déjections canines, qui tendent à proliférer dans le village. Armand HEITZ se pose la question de l'utilisation des sachets et sur le fait qu'il faudra ramasser des sachets pleins ?

Didier KERN pose la question d'une délibération instituant une aide pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Une vérification sera faite.

Thomas MAUVAIS rappelle que dans le cadre de l'opération « La Nature près de chez moi », organisée par m2A et la Petite Camargue Alsacienne notamment, une balade est prévue le mercredi 8 septembre à Petit-Landau sur le thème « De la graine au fruit » organisée par m2A et la Petite Camargue. Rendez-vous à 14h sur le parking de l'église.

L'information sera diffusée par les moyens de communication de la commune (site internet, page facebook, infopop, panneau ...).

Il pose la question de la « Journée citoyenne », dont la date du 25 septembre a été un temps évoquée. Laetitia ORTSCHITT, adjointe au maire en charge de la problématique, répond que vu le timing et sa disponibilité professionnellement parlant actuellement, l'organisation ne sera pas possible cette année.

Alexandra STEMMELEN informe qu'à Hombourg une boîte à idée est ouverte tout au long de l'année. Des thématiques sont ensuite choisies en fonction des idées et des compétences de chacun et des ateliers sont organisés où les habitants peuvent s'inscrire.

Le délai est clairement trop court pour une organisation cette année. Il faudra se poser la question pour l'année prochaine.



Une opération « Petit-Landau propre » sera organisée le samedi 25 septembre. Christian BUTSCHA propose de donner la priorité au côté Ouest de la Commune, puisque les travaux de la RD 52 limitent la circulation sur cette voie, au moins pour quelques mois.

Stéphane ESSLINGER pose la question du projet d'urbanisation de la rue du Château. Christian BUTSCHA informe que les conditions ne sont actuellement pas réunies pour faire avancer favorablement ce projet dans de bonnes conditions.

Laetitia ORTSCHITT évoque l'opération « Destination automobile » qui se déroulera le samedi 11 septembre. Les horaires ont enfin été confirmés : passage aux alentours de 11h25 sur Petit-Landau. Les véhicules arriveront depuis Hombourg, traverseront le village pour repartir sur Kembs puis Habsheim. L'Association « les Fous du Piston » organiseront une animation sur le parking de la salle polyvalente. Un foodtruck et un groupe de musique seront présents pour proposer une animation.

Une réunion de préparation aura lieu le 30 août à 18h au Parc Expo de Mulhouse. La Commune devra être représentée, notamment pour récupérer le kit communication.

L'opération « La Filature Nomade » est reconduite. Le choix des spectacles proposés se fera lors d'une réunion courant du mois de septembre. Outre Petit-Landau, Niffer et Hombourg, Bantzenheim se joint à l'opération ce qui permettra de diversifier encore l'offre de spectacles à prix réduits.

Laetitia ORTSCHITT pose la question de l'avancée du projet pour la réfection du terrain de cross. Christian BUTSCHA rappelle que le projet est le décaissement pour la réalisation d'un parking poids lourd au niveau du point déchets verts, notamment pour éviter les stationnements dans le village de ces véhicules, et utiliser la terre pour la réfection du terrain de cross. Arnaud FLANDRE en charge de ce dossier fera le point avec la société spécialisée dans l'aménagement de telles structures dès que possible.

Prochaine séance : mardi 5 octobre (Conseil Municipal ou commission réunie selon l'actualité).

La séance est levée à 21h45.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau
Séance du 24/08/2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 mai 2021.
2. Convention d'exploitation des périscolaires et extrascolaires des communes de la Bande Rhénane : Avenant n°01.
3. Chemin rural du Fischkastengiesweg : conclusions de l'enquête publique et demande d'inscription au Livre Foncier.
4. Election au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV).
5. Remboursement des abonnements SOLEA pour les jeunes de 11 à 18 ans.
6. Subvention exceptionnelle à l'association « Les Mulhousiennes ».
7. Subvention exceptionnelle à l'association « Sourire Ensemble ».
8. Points sur les travaux en cours : rue des Fleurs, rue des Pyrénées.
9. Vente parcelle cadastrée section 24 n°346 (lot à bâtir future rue des Pyrénées)
10. Vente parcelle cadastrée section 24 n°347 (lot à bâtir future rue des Pyrénées)
11. Vente parcelle cadastrée section 24 n°348 (lot à bâtir future rue des Pyrénées)
12. Vente parcelle cadastrée section 24 n°349 (lot à bâtir future rue des Pyrénées)
13. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
14. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
15. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale		
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal	Procuration à Carole TALLEUX	



WENDLING Myriam	Conseillère municipale	Procuration à Christian BUTSCHA	
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal	Procuration à Jean-Marc GINDER	
HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale	Procuration à Christine CARRERA	
CARRERA Christine	Conseillère municipale		
KERN Didier	Conseiller municipal		

